

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 26/09/2024 . Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 15;

Exclus : 0

Excusé :

Date de la convocation : 17/09/2024 Date d'affichage : 18/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Y AUBERT BRUN - N CHARREL– C CIVEYRAC - P COLMACHE - Y COMUNELLO – P GOUY - C MOULIN - M RIVET – S TEYSSONEYRE

Ont donné pouvoir : JJ STOECKLIN à donné pouvoir à S CHAPON

Excusé :

Elu supplémenteaire : JL MASSON

4 – Biens de sections des MARGEAIX

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 26 juin 2024, le Conseil Municipal avait approuvé la consultation des habitants de Margeaix après la demande de Madame NEME Angèle qui souhaite acquérir une partie du bien de section E 1315 appartenant aux habitants.

Un vote a eu lieu le 17 septembre 2024 :

Résultat : Nombre d'inscrits 27

Nombre de votants : 23

Nombre OUI : 19

Nombre NON : 4

Le bien de section peut être vendu à Madame NEME, comme prévu sur la délibération 9 du 20/06/2024, au prix de 10 € le mètre carré. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 septembre 2024

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire

